

Malgré les certificats médicaux et ses deux enfants en bas âge, le SEM refuse de réexaminer le cas d'une requérante camerounaise. Elle sera renvoyée

# Malade et menacée de renvoi



MIGUEL MARTINEZ

**Asile** ▶ Le parcours de E. N., requérante d'asile camerounaise, fait écho aux revendications des nombreuses associations qui déposent aujourd'hui à Berne, la pétition Appel d'elles demandant une prise en compte des violences subies par les femmes. Arrivée en Suisse en septembre 2017, E. N. y a déposé sa demande d'asile. Malgré un parcours migratoire particulièrement difficile, cette mère d'un enfant de 4 ans, enceinte du deuxième, s'est vue opposer un refus d'entrée en matière. Aujourd'hui, malgré les certificats médicaux et les demandes de réexamen du Collectif R, elle est assignée à résidence et menacée d'expulsion vers l'Italie avec ses deux enfants.

## Un voyage en enfer

Partie du Cameroun avec son fils, alors âgé de deux ans, et son compagnon, E. N. a traversé le désert de Sahara jusqu'en Libye. «Nous étions entassés comme des animaux, allongés les uns sur les autres dans plusieurs pick-up, quarante-deux personnes par véhicule!» Durant le voyage, de nombreux migrants décèdent. Les corps sont abandonnés en route et les viols et les humiliations sont monnaies courantes. «Ils nous couchaient par terre et nous forçait à ouvrir les jambes pour aller fouiller avec la pointe du fusil. Mon fils a dû regarder», témoigne la requérante d'asile dans un document envoyé par le collectif.



Le Secrétariat d'Etat aux migrations affirme appliquer le règlement Dublin. KEYSTONE

Arrivée en Libye, la situation ne s'améliore pas. Parqués dans des camps à ciel ouvert, souffrants de la chaleur et de la malnutrition, les migrants subissent le manque d'hygiène et les maladies. Parfois, les hommes partis travailler pour quelques sous disparaissent. «Un jour, mon compagnon n'est pas revenu. Le passeur a dit que les milices locales

l'avaient fusillé, se souvient E. N. Je n'ai jamais vu son corps.»

«Stress post-traumatique» Elle parvient finalement à s'enfuir et à traverser la Méditerranée. Victimes de mauvais traitements en Italie, E. N. et son fils fuient en Suisse et déposent une demande d'asile. Enceinte de son deuxième enfant, la mère de famille est déboutée par le SEM

qui, en vertu des accords Dublin, veut la renvoyer en Italie.

Le Collectif R demande le réexamen de ce cas. «E. N. est très faible et dans un état d'épuisement avancé», explique Valentina Matasci. Afin de recevoir les soins nécessaires et de se reposer, les enfants d'E. N. ont temporairement été placés dans un foyer. «Le rapport médical fait état de troubles anxieux dépres-

sifs réactionnels, accompagnés d'une symptomatologie de stress post-traumatique», affirme le communiqué du Collectif R. «Les autorités ne prennent pas en compte ces certificats», dénonce Valentina Matasci.

## «La Suisse s'en lave les mains»

Le service de la population (SPOP) du canton de Vaud ne se prononce pas sur les cas particuliers. «Nous sommes tenus d'appliquer les décisions fédérales, y compris les décisions de renvoi, explique Steve Maucci, chef du SPOP. Et d'ajouter: «Le canton de Vaud a mis en place un dispositif avec une ONG pour informer, accompagner voire soutenir les personnes qui doivent être transférées vers un pays Dublin.»

Le Secrétariat d'Etat aux migrations affirme de son côté appliquer le règlement Dublin. Il précise que «l'Italie prend sérieusement en charge les cas dans lesquels nous avons signalé la présence d'enfants» et que «les problèmes de santé continueront d'être traités dans le pays d'accueil».

Pour le Collectif R, ces garanties ne sont pas suffisantes. «L'Italie a un système de prise en charge des demandeurs d'asile défaillant, explique Valentina Matasci. Même s'il y a un suivi au début, les personnes migrantes sont abandonnées à elles-mêmes au bout de quelques mois. La Suisse s'en lave les mains.» Pour cette membre du collectif, les intérêts des demandeurs d'asile ne sont pas suffisamment pris en compte. «E. N. est en Suisse depuis plus d'un an et demi et désire y rester. Elle est suivie par une psychologue avec qui elle a tissé des liens de confiance, continue Valentina Matasci. Que fera-t-elle en Italie où elle ne connaît personne, où elle ne parle même pas la langue?»

## PÉTITION CONTRE LE RENVOI DE DEUX SRILANKAIS

Mardi, le collectif Droit de rester a déposé en urgence une pétition auprès du Grand Conseil vaudois pour demander la suspension du renvoi des Tamouls Ratnasingam Rajeevam, 32 ans, et de son frère Ratnasingam Rajkumar, 34 ans, vers le Sri Lanka. En Suisse depuis huit ans, ils ont fui un pays en guerre et craignent d'être incarcérés et torturés à leur retour. La situation au Sri Lanka reste tendue. Les autorités ont déclaré l'état d'urgence ce mardi,

suite à des émeutes à l'encontre des minorités musulmanes. Le collectif rappelle par ailleurs le cas d'un réfugié, renvoyé en 2013, emprisonné et torturé et demande la cessation des expulsions vers ce pays. Appel qui fait écho au rapport d'Amnesty International qui dénonçait en février des manquements dans la politique d'asile suisse concernant, notamment, les renvois vers le Sri Lanka.

MMZ